

DÉFINITION ET OBJECTIFS

L'enseignement de spécialité « théâtre » s'articule autour de la **pratique du jeu et de la scène, la pratique de spectateur ou de spectatrice (9 spectacles à voir dans l'année en soirée souvent - prise en charge financière par le lycée)** et l'**acquisition d'une culture générale**. S'y ajoute le développement de la capacité de l'élève à penser son rapport à l'**art** dans le contexte de la société contemporaine et à construire son parcours d'études supérieures : les thématiques étudiées permettent une progression des élèves tenant compte des acquis, profils et aspirations, liés notamment aux autres spécialités choisies.

L'association d'un professeur aux compétences reconnues en théâtre et d'un **comédien professionnel** pleinement engagé dans la création, revêt une importance particulière : leur double regard est essentiel pour développer à la fois **une expérience artistique** et une **occasion de penser le monde** et pour enrichir constamment et concrètement la relation entre théorie et pratique.